PROTOCOLE SANITAIRE dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 Appliqué à l'ACCUEIL DE LOISIRS de la MJC du Vieux-Lyon A partir du 14 mars 2022

Le protocole sanitaire du ministère de l'éducation adapté aux accueils de loisirs nous oblige à faire les adaptations suivantes :

- * Chaque groupe d'enfants et ses animateurs fonctionne de façon à éviter les grands brassages d'enfants.
- * Le lavage des mains se fait en arrivant puis à la fin de chaque activité (récréation comprise et comme d'habitude avant/après le repas, les toilettes et après s'être mouché).
- * Afin de faciliter leur autonomie, nous demandons à ce que chaque enfant ait des mouchoirs jetables et une **gourde** ou un petite bouteille d'eau a son nom.
- * Si l'enfant a des symptômes du COVID ou une fièvre supérieure à 38°, avant de venir à l'accueil de loisirs, il doit rester à la maison. Si cas avéré ou de suspicion de cas à l'accueil de loisirs, la procédure de signalement est mise en place et les parents doivent venir chercher leur enfant.
- * Les parents sont modérément autorisés à entrer dans les locaux. L'accueil se fera en extérieur à 12h et à 13h30. Le soir (17h-18h), dans un contexte de protocole allégé, et pour assurer la fluidité des départs, les parents des Chamallows et des Zebullons sont accueillis dans leur salle respective. Pour les groupes des Zig-Zag et des Sensass, les parents ont le choix entre : monter chercher leur enfant ou l'attendre au portail (les animateurs font descendre l'enfant)
- * Restauration: Les enfants mangent par groupe en compagnie de leurs animateurs respectifs.
- * L'entretien des locaux et du mobilier est renforcé avec une attention particulière portée aux points de contact 2X par jour. Le mobilier non lavable quotidiennement est retiré des locaux (tissus, tapis...).
- * L'aération des locaux est RENFORCÉ se fait toutes heures pendant 15mn au minimum + 5 minutes toutes les heures. Nous profitons en général de ce temps pour faire une récréation en extérieur ou pendant le repas.
- * Toutes les activités sont autorisées. Les enfants de plus de 6 ans devront porter un masque dans les transports. Merci de lui en fournir les jours de sortie.

CONTACT-TRACING

Les règles d'isolement des écoles et des collèges s'appliquent aux accueils de loisirs :

- -Un enfant positif est isolé 7 jours.
- -Un enfant ou personnel cas contact avéré peut continuer à fréquenter l'accueil à condition de porter un masque et doit se faire tester à J+2 (l'attestation sur l'honneur, n'est plus nécessaire). Vous pouvez vous faire délivrer des tests gratuits en pharmacie sur présentation d'un document que l'accueil de loisirs vous fournira à votre demande.
- -Le port du masque est recommandé pour les autres cas contacts.